



## Plus que jamais, soutenez l'emploi et l'attractivité de l'industrie bretonne **Fléchez AJIR Bretagne**

### Délai de versement reporté au 30 juin 2020

Un décret, en attente de publication, prévoit le report de la date butoir de versement direct par les entreprises du solde de 13% de la taxe d'apprentissage **du 31 mai au 30 juin 2020**.

### Soutenez l'emploi et le maintien des compétences dans vos entreprises

#### Il y a urgence

La taxe d'apprentissage est la seule recette d'AJIR Bretagne pour assurer ses actions au service de votre entreprise : **Sans vous, rien n'est possible. Dans cette période de solidarité, votre soutien est crucial !**

*AJIR Bretagne soutient les actions et ressources des fédérations professionnelles, qui vont connaître en 2020, une baisse importante des cotisations de leurs adhérents, par l'effet mécanique de l'activité partielle.*

### Une double solidarité professionnelle

Dans les semaines qui viennent, nous serons mobilisés au côté des fédérations industrielles membres d'AJIR (UIMM, ABEA, Plasti Ouest, Abibois, Unicem, France Chimie Ouest) et avec tous nos partenaires privés et publics, **pour aider les entreprises à trouver les compétences nécessaires à leur reprise :**

Jobdating et salons en ligne - Prêts de main d'œuvre - Mobilisation des partenaires - Communication dans les médias...

Au-delà de cette période, les événements habituels autour de la promotion des métiers et de l'orientation reprendront (Open de l'industrie en octobre, Semaine de l'industrie en novembre 2020, semaine école-entreprise, salons emploi et formation...).

### Une période fortement mobilisante pour AJIR Bretagne et ses membres Dans le contexte actuel, pourquoi aider AJIR Bretagne ?

- **Continuer à servir l'attractivité de l'industrie** : Dès la reprise de l'activité, l'industrie aura besoin de compétences qu'il faudra identifier, maintenir ou acquérir avec les actions de promotion des métiers et des formations, grâce notamment à la fédération d'un écosystème inter industriel breton.
- **Valoriser l'industrie bretonne comme l'acteur majeur dans cette crise sanitaire** pour les équipements du secteur de la santé, pour l'alimentation des français et pour le redémarrage de l'activité ;
- **Valoriser les entreprises industrielles pour favoriser une ambiance de reprise d'activité** à accélérer dans les semaines et mois à venir dans des conditions sanitaires optimales ;
- **Maintenir les compétences dans l'industrie bretonne avec ces 15 propositions** dont les 4 propositions majeures pour le développement de l'alternance, en partenariat avec les branches industrielles et les OPCOs concernés (OCAPIAT et OPCO 2I).

AJIR a contribué avec les branches industrielles à l'élaboration de 15 propositions pour le maintien des compétences dans l'industrie bretonne qui sont encours de présentation à l'Etat et la Région Bretagne : [15 propositions pour le maintien des compétences dans l'industrie bretonne\\_AJIR Bretagne\\_30 avril 2020](#)

- ✓ Propositions en faveur de la formation au service des compétences des salariés
  - ✓ Mesures pour le développement de l'alternance
  - ✓ Propositions pour la formation au service des compétences des demandeurs d'emploi
- **Participer à la distribution des équipements de protection fabriqués par des industriels** (masques et gel hydroalcoolique) dans les services de santé, les CFA et organismes de formation qui forment des demandeurs d'emploi.

Exemple : AJIR coordonne le don de 1 400 litres de gel hydroalcoolique pour les organismes de santé, les EPHAD et professions libérales, par solidarité au nom de l'industrie

**Nous comptons sur votre soutien :**  
**AJIR Bretagne est un outil patronal inter industriel**  
**au service de vos emplois et de vos compétences.**

## Modalités de versement

AJIR Bretagne, membre associé du service public régional de l'orientation (SPRO), est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

- [Retrouvez la liste des organismes habilités sur le site de la Préfecture de région](#)



Calcul de votre solde de 13% :  $\text{masse salariale brute} \times 0,67\% \times 13\%$



Versement simple et direct, sans intermédiaire, à l'ordre d'AJIR Bretagne par chèque ou virement SEPA avant le 30 juin\* minuit (RIB ci-dessous)

*\*Au-delà de cette date, vous risquez des pénalités, voire le doublement des 13%, au profit du Trésor Public.*



En retour, après encaissement, nous vous adresserons une attestation de versement.

Téléchargez :

[RIB](#)

[Plaquette AJIR Bretagne](#)



**Notre chargé de mission se tient à votre disposition :**

**Bérenger MARTIN – AJIR Bretagne** - 2 allée du Bâtiment – 35000 Rennes

[b.martin@ajir-industrie.fr](mailto:b.martin@ajir-industrie.fr) - Tél. 07 85 66 11 14

ou le standard de la maison des entreprises : 02 99 87 42 87